

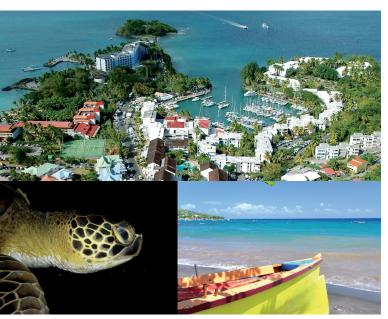
La Baie de Fort-de-France et son bassin versant, un espace majeur, d'une grande richesse

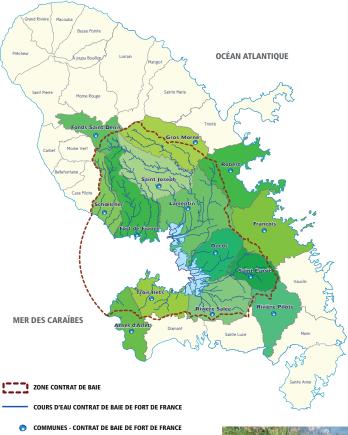
→ Une baie de 70 km², où se déversent 30 cours d'eau

Une importance environnementale remarquable : un vaste espace de biodiversité, réunissant un grand nombre d'espèces rares ou protégées (surtout au niveau de la Baie de Génipa).

→ Un bassin versant de 345 km² qui couvre 14 communes

Un linéaire côtier de 100 km, de Schœlcher au Nord, jusqu'au Cap Salomon (Anses d'Arlet) au Sud. Un lieu de développement économique, moteur de l'activité maritime, pôle d'échange migratoire et commercial, zone d'attractivité touristique majeure.





👉 290 000 habitants, représentant plus de 70% de la population

Une dimension économique, sociale et culturelle incontestable, avec une grande richesse patrimoniale convergente (lieux, événements...)

Cinq enjeux à relever

- L'hypersédimentation, l'envasement de la baie et l'état des récifs coralliens
- · La pollution des eaux littorales par les micropolluants
- La contamination bactériologique des eaux de baignade et de loisirs nautiques
- · L'enrichissement trophique
- L'état écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant.



Le Contrat de baie de la Baie de Fort-de-France



de Une démarche concertée de préservation du patrimoine environnemental

Un objectif à l'horizon 2015

Reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la Baie de Fort-de-France et de son bassin versant.

Le 07 mai 2010, **44 cosignataires** (acteurs et usagers de la baie) se sont engagés dans un programme concerté sur 5 ans (2010-2015). Ils sont répartis en 5 collèges :

- 1 Les Collectivités, au nombre de 20, incluant les 2 collectivités territoriales, 14 communes, 3 structures intercommunales (CCNM, CACEM, CAESM), et le SICSM
- 2 Les Administrations, au nombre de 7, représentées par le Préfet
- 3 Les organisations professionnelles et usagers de la baie, au nombre de 7, représentant les secteurs de l'agriculture, du commerce et des industries, de la pêche, de la consommation, de l'environnement, du tourisme
- 4 Les structures qualifiées, au nombre de 2 (le PRAM et l'OMMM)
- 5 Les établissements publics, au nombre de 8 : ODE, UAG, IFREMER, Conservatoire du littoral, ONF, PNRM, BRGM, ARS

& Des objectifs et des actions

À partir des objectifs concertés, le contrat de baie permet de programmer des actions concrètes dont 60% sont déjà bien engagées.





Qu'est-ce qui est fait ensemble ?

Assainir les eaux usées des habitations

Qu'est que je peux faire?

- Je suis raccordé au tout à l'égout
- Ma fosse septique est régulièrement entretenue
- Pour ma nouvelle construction ou la rénovation de mon habitation, je suis assuré(e) de la conformité de mon dispositif d'assainissement

Assainir les eaux pluviales des villes

- · Les eaux de ma toiture sont canalisées
- · Je récupère les eaux de pluies dans une citerne

Lutter contre les pollutions liées aux activités industrielles, artisanales et portuaires

- Je suis attentif(ve) à toutes les formes de pollution
- Je vérifie et contrôle la qualité des eaux usées issues de mon entreprise avant rejet dans un exutoire

Lutter contre les pollutions phytosanitaires

- Je réduis l'utilisation de pesticides
- J'emploie des techniques alternatives (paillage, association de cultures, etc.) pour lutter contre les ennemis de mes cultures (mauvaises herbes, ravageurs)

Lutter contre l'érosion et aménager l'espace rural

- Je suis attentif à ne pas laisser le sol nu chez moi
- Je sais que le végétal permet de stabiliser les berges

Protection et entretien des milieux aquatiques

- «Tout dlo larivyè ka désann an lanmè», je ne jette pas mes déchets par terre! Ils se retrouveront dans la baie…
- Je ne mange plus de titiris car ce sont des alevins (larves), et il faut laisser la ressource se développer

Suivi du Contrat et Communication

• J'incite mes enfants, amis, voisins et collègues à faire de même : protéger et valoriser la Baie de Fort-de-France, pour qu'elle reste l'une des plus Belles du Monde!



